

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

PIECES COMPLEMENTAIRES POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES

Dans le cadre de l'ouverture des droits, le Département de l'Isère examine les ressources des exploitants agricoles avant l'ouverture des droits, sans distinction du régime fiscal (forfait ou réel).

En conséquence, pour l'étude des ressources, il est demandé aux agriculteurs, en application de la réglementation départementale de l'Isère (règlement technique de l'allocation RSA disponible sur le site internet [isère.fr](http://www.isere.fr)), de fournir les pièces justificatives suivantes :

- Si adhérent à un cabinet comptable, le dernier carnet de résultats comptables disponible (compte de résultat, bilan, tableau de financement, tableau d'emprunts), et **pour les sociétés les tableaux d'amortissement des prêts professionnels détenus à titre personnel par les associés** .
- En l'absence de comptabilité, remplir et signer le document « Compte de résultats » (joint) pour l'année N-1 (dès réception). (*)
- L'avis d'imposition N-1 (dès réception), à défaut l'avis d'imposition N-2.
- Pour les nouveaux installés, indiquer si accord d'une Dotation au Jeune Agriculteur. Si oui, la date et le montant de versement de cette DJA.
- S'il y a une activité BIC et/ou BNC, fournir les résultats comptables N-1, ou les éléments comptables permettant le calcul du revenu (chiffre d'affaire, comptabilité...)
- Pour les sociétés, tout document officiel précisant le montant et la répartition du capital social : statuts de la société, attestation du centre de comptabilité.
- De signer l'autorisation jointe.

Les dossiers seront examinés par une commission technique rSa pour les non-salariés agricoles, composée de techniciens :

- Département de l'Isère (services Economie et Agriculture et Insertion)
- Direction Départementale des territoires
- Chambre d'Agriculture de l'Isère
- Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord

Missions de cette commission :

- Etudier les ressources pour l'ouverture des droits au rSa quel que soit le mode d'imposition (forfait ou réel) et les cas dérogatoires, en application du règlement technique du Département de l'Isère (le revenu agricole retenu correspond au revenu disponible = EBE – annuités de l'exploitation). Les revenus BIC et /ou BNC sont pris en compte en tenant compte des éléments fiscaux (régime micro ou réel).
- Emettre un avis sur les revenus agricoles à prendre en compte pour le calcul du rSa.
- Transmettre cet avis au Président du Département l'Isère pour décision.

(*) En cas de difficulté, pour remplir le document « compte de résultats », les agriculteurs peuvent s'adresser au service des conseillers d'entreprise de la Chambre d'agriculture au **04 76 20 67 05**.

Le service social de la MSA Alpes du Nord reste à disposition des personnes pour toute information générale sur le rSa, au **09 69 36 87 00**. Vous pouvez également obtenir les coordonnées de l'assistant(e) social(e) de votre commune.

DEMANDE DE RSA

DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION ET COMPTE DE RESULTAT

Nom, prénom

Adresse

DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

EXPLOITATION OU ENTREPRISE AGRICOLE

- Statut de l'exploitation : Individuel Société

- Nombre unités travail homme non salarié* :

* Nombre en équivalent temps plein de personnes travaillant sur l'exploitation - Exemple : exploitant + conjoint à mi-temps = 1,5

- Société, dénomination sociale :

- Nombre d'associés :

- Surface exploitée : ha dont : - propriété : ha
- location : ha

- Type de cultures :

- Composition du cheptel :

- Droits à produire (Référence laitière, PMTVA , PBC) :

- Difficultés rencontrées :
.....
.....
.....

DOTATION JEUNE AGRICULTEUR

oui non Montant : € Date versement :

ACTIVITE COMPLEMENTAIRE

- Exercez vous une activité complémentaire? : oui non

- Type d'activité :

- Etes vous affilié au RSI (Régime Social des Indépendants) pour cette activité : oui non

- Nombre de salariés

- Dernier Chiffre d'Affaire connu : € pour l'année

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.262-50 à L262-53 du Code l'action sociale et des familles- Article 441-1du code pénal). L'exactitude des déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la MSA. La loi n°78-17du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

COMPTE DE RESULTAT

(Année N-1 : 20)

CHARGES		PRODUITS	
Engrais	€	Vente de céréales	€
Semences	€	Vente d'animaux	€
Produits phytosanitaires	€	Vente de lait	€
Travaux par tiers	€	Autres ventes	€
Aliments du bétail	€	Aides PAC	€
Frais d'élevage (Véto, GDS, Insémination, contrôle laitier)	€	Autres subventions	€
Achats d'animaux	€	Variation de stocks animaux	€
Fournitures diverses	€	Variation de stocks végétaux	€
Taxes parafiscales	€	Autres produits	€
Frais d'irrigation	€	Remboursement forfaitaire	€
Combustibles	€		
Carburants et lubrifiants	€		
E.D.F. – Eau – Tel.	€		
Fermage et location	€		
Entretien et réparations	€		
Primes d'assurance	€		
Autres frais (compta, honoraires), impôts et taxes	€		
Salaires et charges	€		
M.S.A. cotisation exploitant	€		
TOTAL	€	TOTAL	€

TOTAL PRODUITS - TOTAL CHARGES = E.B.E. =

ANNUITES =

E.B.E - ANNUITES = REVENU DISPONIBLE =

REVENU DISPONIBLE PAR MOIS ET PAR ASSOCIE =

Signature de l'intéressé,

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.262-50 à L.262-53 du Code l'action sociale et des familles- Article 441-1 du code pénal). L'exactitude des déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la MSA. La loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

DEMANDE DE RSA AUTORISATION DE COMMUNICATION

Je soussigné(e) :

Monsieur :

Madame :

Domicilié(e) :

.....

autorise l'administration à communiquer mes données PAC à la commission rSa NSA pour l'étude de mon dossier.

Je reconnais également avoir été informé que mes données PAC seront transmises à la commission rSa NSA.

A , le

Signature